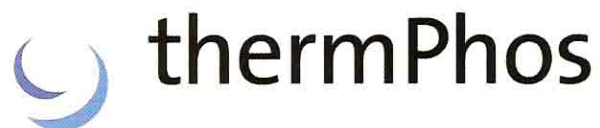


USINE THERMPHOS FRANCE D'ÉPIERRE



En cas d'alerte, savez-vous
comment vous devez réagir ?



PLAQUETTE D'INFORMATION DES POPULATIONS
DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS.

THERMPHOS FRANCE

THERMPHOS FRANCE est une société de 32 personnes, spécialisée dans la transformation du phosphore pour obtenir des produits dérivés destinés entre autre à la pharmacie.

- 🌿 Activités de Thermphos : transformation du phosphore en dérivés phosphorés.
- 🌿 Principaux risques :
 - Inflammabilité instantanée du phosphore au contact de l'air, avec dégagement important de fumées d'anhydride phosphorique.
 - Caractère irritant des fumées d'anhydride phosphorique.



LA PREVENTION DES RISQUES

Le site industriel soumet à l'administration une étude de danger, conformément à la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées. A partir d'une analyse systématique des équipements industriels et de leurs conditions d'utilisation, l'étude de danger envisage différents scénarios d'accidents.

En outre, la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) assure dans ce cadre l'inspection des installations industrielles du site.

Les effets et les conséquences d'un accident dépendent de la nature et de la quantité de produits mis en jeu et se manifestent le plus souvent par un incendie, une explosion ou l'émission d'un nuage toxique.

La sécurité est le souci permanent des industriels, des pouvoirs publics et des élus locaux.

Le site THERMPHOS d'Epierres dispose de moyens de contrôle, de surveillance et de prévention et est soumis à une réglementation stricte garantissant un haut niveau de sécurité. Malgré les précautions prises sur le site, la survenance d'un accident majeur peut avoir des conséquences en dehors des limites du site et affecter les populations voisines.

L'accident majeur sur le site THERMPHOS d'Épierre est lié au stockage de **phosphore** et correspond à son inflammation spontanée sans risque d'explosion mais avec émission d'un nuage de fumées toxiques et très opaques d'anhydride phosphorique. (P₂O₅).

Ce nuage pourrait agir sur le système respiratoire selon une gêne proportionnelle à la concentration en produit dans l'air.



T - Toxique



F - Facilement inflammable

LES PLANS D'INTERVENTION

En cas de sinistre, la première intervention est réalisée par le personnel présent sur le site.

Le site THERMPHOS d'Épierre dispose d'un **Plan d'Opération Interne (POI)** qui définit l'organisation à mettre en œuvre en cas de sinistre et qui est mis en œuvre par des personnes d'astreinte 24H/24.

Si les conséquences du sinistre dépassent les limites du site, la Préfecture met en œuvre le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** Il permet la coordination de l'ensemble des secours extérieurs.

Le Plan Particulier d'Intervention à partir des scénarii préétablis dans l'étude de danger distingue :

Une zone d'alerte immédiate autour de l'usine (2100 mètres)

L'alerte est donnée par sirène, testée une fois tous les premiers mercredi du mois à 12h00. Sont concernées les communes d'Épierre, de Saint-Pierre de Belleville, de Saint Léger, d'Argentine, de La Chapelle et de Saint Alban d'Hurtières.

Une zone d'alerte différée (7000 mètres)

Elle est activée en fonction des mesures de l'émission des fumées. L'alerte est déclenchée auprès des Etablissements Recevant du Public (ERP), établissements sensibles, écoles, etc... Des mesures de protection immédiate et d'interdiction de la circulation sont prises par les services opérationnels. France Bleu Pays de Savoie diffuse les messages d'alerte et de conseils à la population. Sont concernées les communes d'Aiguebelle, des Chavannes en Maurienne, de Saint Georges d'Hurtières et de Saint Remy de Maurienne



Thermphos France - Rue de l'Andraye

73220 EPIERRE

Tel : 04 79 36 39 77

Fax : 04 79 36 39 49

Les bons réflexes en cas d'alerte



Dans la zone d'alerte immédiate, si un accident grave se produisait, l'alerte serait donnée par un signal unique : une sirène au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant). Ce signal dure 3 fois une minute.



Dans la zone d'alerte différée, si les circonstances l'exigent, l'alerte sera donnée par téléphone et par les messages de la Préfecture émis par France Bleu Pays de Savoie



Si vous êtes dehors au moment de l'alerte, entrez immédiatement dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche.

N'allez pas chercher vos enfants car ils sont pris en charge par leurs enseignants.



Fermez portes et fenêtres. Calfeutrez soigneusement les ouvertures, les pourtours des portes et des fenêtres. Obturez les aérations. Arrêtez les ventilations.



Écoutez France Bleu Pays de Savoie 103.9. Des informations vous seront apportées sur la nature du danger et l'évolution de la situation.

Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours : par conséquent, ne téléphonez pas à l'usine, ni aux services publics. Tous les renseignements vous seront fournis par radio.



En cas de propagation d'un nuage toxique, respirez à travers un linge épais humide.

Ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte.

Celle-ci sera annoncée par un signal non modulé pendant 30 secondes ainsi que par France Bleu Pays de Savoie.

La sirène est testée une fois par mois, le premier mercredi, à 12 heures.

